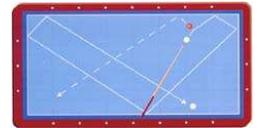




LIGUE DE BILLARD DES PAYS DE LA LOIRE

<http://www.billardpdl.com>

Affiliée à la Fédération Française de Billard, membre du C.N.O.S.F



Coupe M.Parré

Correspondant : Jean-Bernard LARGEAUD 124 rue des Plantes 44230 Saint Sébastien sur Loire Tel : 07 81 17 82 18

Sainte-Sébastien-sur-Loire,

le 11 octobre 2020

Chers amis,

Après une saison 2019/2020 perturbée par l'environnement sanitaire, qui a imposé la clôture prématurée de la compétition : une nouvelle saison démarre et avec elle le plaisir de se retrouver pour la coupe Maurice Parré. Ceci bien-sûr, actuellement, dans le respects des gestes barrières.

Vous trouverez ci-joint le calendrier de la coupe Maurice Parré (commun avec la Coupe Joly), le bordereau d'inscription et le règlement mis à jour.

2019/2020 étant une année « blanche », la participation financière des joueurs inscrits pour cette dernière est reportée pour la compétition 2020/2021. Le règlement de 8 euros par joueurs ne concernera donc que les nouveaux joueurs non participants à la saison 2019/2020. Le chèque doit être **émis par le club** au nom de la « **Ligue de Billard des Pays de la Loire-** »,

Le bordereau d'inscription associé au règlement pour les nouveaux inscrits **doit être retourné par courrier au plus tard le 8 novembre 2020 date de réception.**

Jean-Bernard LARGEAUD N° 124 rue des Plantes 44230 Saint Sébastien sur Loire

- ❖ Merci de transmettre les résultats par mail à jblargeaud@gmail.com
Le fichier Excel de saisie des résultats sera téléchargeable sur le site de la ligue.

La finale, à 6 joueurs dont **Joël AGNAN** (vainqueur 2018-2019), se jouera au XXXXXXXXXXXX le **Samedi 22 mai 2021.**

*NB : Certains Clubs ont des conditions sanitaires spécifiques. Merci de les respecter.
Le joueur qui reçoit informera son adversaire de celles-ci.*

Je suis à votre disposition pour toutes questions relatives à notre coupe, et je vous adresse mes amitiés et salutations sportives.

Jean-Bernard LARGEAUD

A l'attention des présidents de club

Merci de jeter **TOUTES les feuilles de résultat des années précédentes**, en effet, celles-ci sont réajustées tous les ans.